

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h00 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

N°22.06.43

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 7 décembre 2022

Présents	11
Pouvoirs	1
Absents/ Excusés	

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

MEMBRE ABSENT EXCUSE :

Corinne LE MEUT

OBJET :
OUVERTURE DE
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
PAR ANTICIPATION
AU BUDGET DU SIGV
DE L'EXERCICE 2023

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, peut jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif sur autorisation du Comité Syndical, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Compte tenu de la date du vote du budget et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'ouvrir les crédits en section d'investissement et de les inscrire au budget primitif 2023 à savoir :

	Crédits ouverts 2022*	Crédits ouverts 2023 (1/4)
Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles»	308 935 €	77 233.75 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	399 277,12 €	99 819,28 €
Chapitre 23 « Immobilisations en cours »	0 €	0 €

*Délibération BP N°22.03.20

LE COMITÉ SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE l'ouverture des crédits d'investissement
Syndicat en attente du vote du budget primitif 2023
dessus.

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : 13.12.22 et de la
publication le : 13.12.22



Richard MALLIÉ,
Président



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIGV

Utilisateur : GUEGAN Florence

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	22_06_43
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	ouverture crédit investissement exercice 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20221213-22_06_43-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
013-241300425-20221213-22_06_43-DE-1-1_0.xml	text/xml	863
Nom original :		
22.06.43 ouverture de credits en investissement par anticipation-ok.pdf	application/pdf	1475349
Nom métier :		
99_DE-013-241300425-20221213-22_06_43-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1475349

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 décembre 2022 à 16h18min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 décembre 2022 à 16h18min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 décembre 2022 à 16h18min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 décembre 2022 à 16h18min43s	Reçu par le MI le 2022-12-13

